

# Rappel du contenu du vœu de juin 2016

Cf. **Courrier du 18/06/2016** à la Municipalité du Collectif proposant une motion dont le fond est :

- *Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet le vœu suivant :*
  - *Que la phase 1 du projet se limite à la création d'un nouveau poste de signalisation, la mise en place des deux appareils de voie facilitant l'exploitation ferroviaire des voies de garage dites impaires et au prolongement de la voie 5T,*
  - *Que la phase 2 se limite à la création de deux voies de garage supplémentaires 6 et 8 et des deux appareils nécessaires pour y accéder,*
  - *Que les appareils de voie, anciens et nouveaux, soient insonorisés,*
  - *Que la phase 3 soit définitivement abandonnée,*
  - *Que ces aménagements s'inscrivent en cohérence avec le choix du futur matériel roulant de la ligne B, qui n'interviendra pas avant le 4ème trimestre 2016, et la prise en compte des besoins des usagers qui seront identifiés dans le cadre des études du Comité de Pôle.*
- *CHARGE Madame le Maire d'entreprendre toutes les démarches relatives à cette affaire.*

Cette motion n'a pas été mise à l'ODJ du Conseil de juin 2016 comme proposé par le Collectif

**QUESTION : Une fois en place à la mairie, êtes-vous prêt à défendre à minima une telle motion (réactualisée) et soutenir son approbation en conseil municipal ?**

# Réponse Saint-Rémy En Marche!

**QUESTION : Une fois en place à la mairie, êtes-vous prêt à défendre à minima une telle motion (réactualisée) et soutenir son approbation en conseil municipal ?**

*Concernant le projet de « vœux du Conseil Municipal » : nous apprécions et soutenons les efforts des associations et du collectif pour défendre notre territoire.*

*⇒ Nous sommes prêts à mener d'autres actions communes du type de celle effectuée lors du lancement de l'étude avec Rail Concept.*

*⇒ Par notre différence de statut nous devons toutefois œuvrer par des actions différentes, dans le même but. Nous avons un support fort de plusieurs député et sénateur de notre circonscription et des circonscriptions voisines qui pourront œuvrer avec nous*

*⇒ Dans cet esprit Le Conseil est appelé à voter des délibérations précises qui impliquent des actions concrètes de la municipalité, dans son domaine de compétences. Si certaines actions conjointes du ressorts de la mairie sont nécessaires pour en faire bénéficier notre ville nous le ferons.*

*⇒ Nous avons entendu et compris les éléments précités en page précédente et nous ferons tout ce qui est nécessaire dans le respect de nos compétences municipales pour aider au mieux pour porter et défendre ces messages.*

*⇒ Nous aurons aussi d'autres formes d'action (voire de lobbying) qui devraient être plus ciblées et, nous l'espérons, plus efficaces.*